

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 octobre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), représentant symbolique de l'Ouest du Canada au sein du gouvernement, a affirmé à la Chambre que le gouvernement fédéral n'avait nullement l'intention d'empiéter sur le droit provincial de propriété des ressources et a également prétendu qu'il ne fallait pas soupçonner le premier ministre (M. Trudeau) d'ourdir un complot sinistre et machiavélique en vue d'établir une nouvelle république socialiste, et comme le premier ministre a fait fi des promesses analogues faites par d'autres porte-parole libéraux bien connus de l'Ouest, notamment M. Gordon Gibson ainsi que le leader loquace du parti libéral au Sénat, originaire de la Colombie-Britannique, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le premier ministre soit sommé de dire qu'il est seul à parler au nom du Canada et que les Canadiens ne doivent pas prendre au sérieux les promesses faites par les libéraux de marque qui sont en voie de disparition dans l'Ouest du Canada.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES ENCOURAGEMENTS FISCAUX POUR FAVORISER LE RAPATRIEMENT DE LA FLOTTE MARCHANDE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que la décision du gouvernement de rapatrier la constitution ne contribuera pas à résoudre nos problèmes économiques ni à créer des emplois pour les chômeurs canadiens, je propose, avec l'appui du député de Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de favoriser le rapatriement de la flotte marchande canadienne en lui accordant des encouragements fiscaux semblables à ceux qu'il octroie aux armateurs canadiens, notamment le droit à

l'enregistrement dans d'autres pays dotés d'une flotte marchande comme la Grande-Bretagne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MONOPOLES

LES JOURNAUX—LA NOUVELLE CONCERNANT L'AUGMENTATION DU TAUX DES ANNONCES PUBLICITAIRES PAR LE «WINNIPEG FREE PRESS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. La fermeture récente du *Tribune* de Winnipeg n'a laissé à cette ville qu'un seul quotidien. Le 7 octobre, on apprenait que le *Free Press*, qui détient désormais un monopole à Winnipeg, augmentera le taux de ses annonces publicitaires de 37 p. 100 à compter du 1^{er} décembre prochain. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter un projet de loi tendant à rendre la concurrence plus efficace et à créer les conditions essentielles à la véritable liberté de la presse.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES

ON DEMANDE QUE LE FÉDÉRAL SE RÉUNISSE AVEC LES PROVINCES ET L'INDUSTRIE EN VUE DE RENFORCER LA SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, et je pèse mes mots. La recrudescence du nombre d'accidents mortels et autres qu'a connue dernièrement le secteur minier réclame des mesures. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que la Chambre demande au ministre d'État (Mines) et au ministre du Travail de prendre respectivement leurs responsabilités et, à la suite d'entretiens entre les autorités fédérales, les autorités provinciales et des représentants de l'industrie en vue de mettre en œuvre des mesures communes, de donner l'impulsion nécessaire pour remédier à ce déclin tragique de la sécurité industrielle.